



PREFECTURE PUY- DE- DOME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 27 - SEPTEMBRE 2014

SOMMAIRE

63 - ARS

63 - Secrétariat général

Arrêté N °2014251-0017 - arrêté portant désignation des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Puy- de- Dôme	1
--	---

63 - DRFIP

63 - Division Etudes et Stratégie

Autre - Décision n °8-2014	9
----------------------------------	---

63 - Préfecture

63 - DCTE

Arrêté N °2014261-0038 - Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs	11
---	----

Arrêté N °2014262-0004 - Arrêté du 19/09/2014 portant adhésion de la commune de BLANZAC (Haute- Loire) à l'EPF SMAF Auvergne	14
--	----

Autre - Arrêté du 16 juillet 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit "Permis de Sancy", à la société Electerre de France SAS (Puy- de- Dôme).	17
--	----

Autre - Arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 16 juillet 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit "Permis de Cézallier", à la société Fonroche Géothermie SAS (Cantal, Haute Loire et Puy- de- Dôme).	19
---	----

Autre - Arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 21 août 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température dit " Permis d'Allier Andelot", à la société Fonroche Géothermie SAS(Allier et Puy de Dôme).	21
---	----

63 - DRHMI

Arrêté N °2014265-0013 - arrêté portant délégation de signature à Mr Thierry SUQUET, secrétaire général de la Préfecture du Puy- de- Dôme	23
---	----

63 - Sous- Préfecture d'Ambert

Collectivités locales

Arrêté N °2014265-0003 - Arrêté mettant fin aux mandats des membres de la commission syndicale de Lachamp, commune du Monestier	26
---	----



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Arrêté n °2014251-0017

**signé par
Le Préfet, Michel FUZEAU**

le 08 Septembre 2014

**63 - ARS
63 - Secrétariat général**

arrêté portant désignation des médecins agréés
généralistes et spécialistes du département du
Puy- de- Dôme



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'Auvergne

ARRÊTÉ N° 2014 / PREF 63 / 386

**portant désignation des médecins agréés généralistes et
spécialistes du département du Puy-de-Dôme**

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;

VU le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des Comités Médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;

VU le décret n° 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU l'arrêté du 14 mars 2011 portant désignation des médecins agréés généralistes et spécialistes du département du Puy-de-Dôme pour une période de trois ans ;

Considérant les avis favorables du Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Puy-de-Dôme et de la Confédération des Syndicats Médicaux de France ;

Vu la saisine restée sans réponse du Syndicat des Médecins libéraux et du Syndicat des Médecins généralistes de France ;

Sur proposition du directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne,

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La liste des médecins agréés généralistes et spécialistes, conformément aux textes en vigueur, est établie comme suit en annexe dans le département du Puy de Dôme.

.../...

ARTICLE 2 : Les médecins agréés généralistes et spécialistes sont désignés pour une période de trois ans, à compter de la date de signature du présent arrêté.

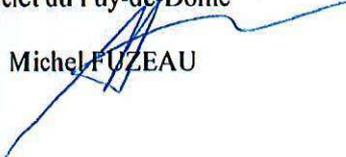
ARTICLE 3 : L'arrêté préfectoral n° 2011/458 A est abrogé.

ARTICLE 4 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **08 SEP. 2014**

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme

Michel FUZEAU



LISTE DES MEDECINS AGREES DU PUY DE DOME

Habilités à établir des rapports médicaux (concours administratifs) et expertises médicales pour le Comité Médical Départemental - **A.PREFECTORAL N° 2014/386 du 08 septembre 2014**

MEDECINS GENERALISTES

AIGUEPERSE (63260)		
CHARRAS-REAL Ghislaine	6, place de la Halle	04-73-63-76-85
DE GANS James Henri	34, rue du Coreil	04-73-63-62-53
DELAUME Hubert	12, Grande Allée Pré Monsieur	04-73-63-64-22
AMBERT (63600)		
BONJOUR Pascal	26, avenue de Lyon	04-73-82-10-39
EMILIEN Hervais	24, rue Emmanuel Chabrier	04-73-82-33-34
HOENNER Carine	1, rue de la Masse	04-73-82-27-35
VORILHON François	45, boulevard Henri IV	04-73-82-30-02
AUBIERE (63110)		
BERARD Philippe	32, rue de Romagnat	04-73-26-01-24
DESGOUTTES Jean Marc	32 rue de Romagnat	04-73-26-01-24
GUILLERM Pierre Hugues	19 place des ramacles	04-73-26-00-64
AUZAT LA COMBELLE (63570)		
BIDEAU Patrick	2, avenue Jumeaux	04-73-96-00-76
BEAUMONT (63110)		
BARTHELEMY Isabelle	1, rue de l'Hôtel de Ville	04-73-27-44-54
BESSET Georges	3, avenue Maréchal Leclerc	04-73-26-72-25
DUBOIS Mathieu	3, avenue Maréchal Leclerc	04-73-26-72-25
GERARD Aurélie	3, avenue Maréchal Leclerc	04-73-26-72-25
HIRSCH Pascal	1, rue de l'Hôtel de Ville	04-73-27-22-07
LEON Jean-Marie	Place du Parc	04-73-26-46-24
SOHM Jean-Marie	3, avenue Maréchal Leclerc	04-73-26-72-25
BLANZAT (63112)		
COVES Gilles	10, rue de la Fontaine	04-73-87-26-98
MARQUES Isabelle	241 ,route de Cébazat	04-73-87-99-19
BRASSAC LES MINES (63570)		
BARDIN Philip	4, rue du Stade	04-73-54-17-31
TACK Jean-Luc	13, rue du Général Frantz	04-73-54-08-86
CEYRAT (63122)		
FAURON Pascal	25, rue des mésanges	07-86-35-59-78
MAUBLANT Pierre	7, avenue JB Marrou	04-73-61-40-08
CHAMALIERES (63400)		
BARDET Philippe	91, avenue de Royat	04-73-31-02-02
BUFFY Pierre	9, place Charles de Gaulle	04-73-37-92-64
DUMAS Régis	21, boulevard Berthelot	04-73-36-83-68
POUGET Jean-Pierre	42, avenue Joseph Claussat	04-73-36-33-12
ROUMEAS Thierry	8, rue H. Chatrousse	04-73-36-09-95
ROYE Jean-Marc	5, rue Saint André	04-73-19-21-49
CHAMPEIX (63320)		
VACHERON Gérard	12, Chemin Serre	04-73-96-76-11
CHATELGUYON (63140)		
MOREL-DEAT Brigitte	32 rue du Puy Blanc	04-73-86-15-76
CLERMONT FERRAND (63000)		
ALLEWAERT François	11, Place Maréchal Fayolle	04-73-37-22-63
BARANGER Jacques	51, avenue de Grande Bretagne	04-73-14-74-14
BERNARD Philippe	25, rue Louis Cuoq- La Glacière	04-73-37-67-92
BERNET Soraya	51, avenue de Grande Bretagne	04-73-14-74-14
BLANC Jean-Michel	9, rue Anatole France	04-73-91-29-40
BON Marie-Françoise	53, Boulevard Côte Blatin	04-73-35-42-13
CHABANNE Jean-Philippe	37, Boulevard Pochet Lagaye	04-73-92-42-65

CHARTRON Corinne	52 bis, avenue E.Michelin	04-73-91-54-54
CHERADAME Olivier	51, avenue de Grande Bretagne	04-73-14-74-14
CLEMENT Gilles	51, avenue de Grande Bretagne	04-73-14-74-14
DUCHEFDELAVILLE François	76, rue Lamartine	04-73-93-18-00
FALATIN Christian	40, rue de Rabanesse	04-73-35-36-69
FALATIN Christiane	40, rue de Rabanesse	04-73-35-36-69
FIET Jacques	65 boulevard Jean Jaurès	04-73-34-13-09
GILBERT Pascal	12, avenue de la République	04-73-90-50-50
HILLAIRE Serge	37, rue de Gornel	04-73-24-46-24
LABERNADIERE Jean-Luc	92, rue Anatole France	04-73-92-53-55
LABERNADIERE Nicole	92, rue Anatole France	04-73-92-53-55
LEGOY Evelyne	2, boulevard Lavoisier	04-73-37-26-08
LE POSTEC Philippe	6, rue des Neufs Soleils	04-73-92-44-52
MASSARDIER François	8 bis, cours Sablon	04-73-74-00-75
MONIER Pascal	10, avenue Raymond Bergougnan	04-73-36-37-37
MONTORO José	51, avenue de Grande Bretagne	04-73-14-74-14
MOULIN BULTINGAIRE Elisabeth	8 bis cours sablon	04-73-74-00-75
OLLEON Denis	48, avenue des Paulines	06-81-10-50-86
PIREYRE Isabelle	CHU - 58, rue Montalembert	04-73-75-48-69
REDON VINET Corinne	65 boulevard Jean Jaurès	04-73-34-85-85
ROCHAIX Jean-Michel	62, avenue Léon Blum	04-73-26-99-09
ROCHAIX Pascale	62, avenue Léon Blum	04-73-26-99-09
STIERNON Thibault	24 rue Blatin	04-73-93-28-48
VEYSSET Pierre	15, avenue du Limousin	04-73-37-04-81
COMBRONDE (63460)		
DESANGES Ludovic	15, avenue Etienne Clémentel	04-73-97-10-41
COURNON d'AUVERGNE (63800)		
DUFAYET Gilles	15, avenue Edouard Herriot	04-73-69-34-82
COURPIERE (63120)		
PEYROL Yanis	55, avenue de la Gare	04-73-51-22-82
GELLES (63740)		
CAILLOT Didier	Le Bourg	04-73-87-80-27
GERZAT (63360)		
ARNAUD Henri	2, rue Roger Salengro	04-73-23-38-38
GIAT (63620)		
SENEGAS ROUVIERE Brigitte	26 Route de Flayat	04-73-21-75-97
ISSOIRE (63500)		
GAUTHIER Jean-Pierre	3, route de Saint-Germain	04-73-89-60-55
MONGHAL Jean-Damien	Groupe médical Claude Bernard Résidence le Moulin Charrier	04-73-89-60-13
NICOLLIN Yves	Groupe médical Claude Bernard Résidence le Moulin Charrier	04-73-89-60-13
RAFFESTIN-DUIKER Hélène	15, avenue Kennedy	04-73-89-45-97
LEMPDES (63370)		
POUGET Christian	2, Impasse du 11 novembre	04-73-61-85-10
RANGHEARD Alain	2, rue des Chèvrefeuilles	04-73-61-64-09
MARSAC EN LIVRADOIS (63940)		
NOURRISSON Gérard	8, rue Gravière	04-73-95-66-33
MARTRES DE VEYRE (les) (63730)		
ECHASSOUX Philippe	32, rue de Veyre	04-73-39-20-00
MEZEL (63115)		
JULIEN David	137 rue Jean Fourcade	04-73-83-42-33
OLBY (63210)		
BELLON Robert-Louis	Le Bourg	04-73-87-15-65
ORCET (63370)		
REVERDY Daniel	Rue du Grand Verger	04-73-77-80-00
PERIGNAT LES SARLIEVE (63170)		
CHARBONNIER Jean-Luc	17, avenue de la République	04-73-79-10-87

PIONSAT (63330)		
LACHAUX Viviane	Rue Torte	04-73-85-60-01
PONT DU CHÂTEAU(63430)		
DUTEIL Christian	27 avenue Roger Coulon	04-73-83-21-60
DEMURE Vincent	29 rue du Docteur Chambige	04-73-83-21-74
DUPONT Pascale	29 rue du Docteur Chambige	04-73-83-21-74
RIOM (63200)		
BAYARD Gilles	8 Ter, avenue Virlogeux	04-73-38-85-38
MAZEN Christian	Centre Commercial du Couriat	04-73-63-02-80
ROCHFORT MONTAGNE (63210)		
LAURENT Frédéric	Route de Clermont	04-73-65-81-50
MARQUE Michel	Rue du 19 Mars 1962	04-73-65-81-96
ROYAT (63130)		
POUPET Véronique	8, avenue Anatole France	04-73-35-98-84
SAINT- AMANT TALLENDE (63450)		
CAILLAUD Pierre	2, rue de Laize	04-73-39-32-40
SAINT ELOY LES MINES (63700)		
BAISLE Olivier	44, rue des Brandes	04-73-85-04-44
SAINT GENES CHAMPANELLE (63122)		
DUBOIS Jean-Bernard	THEIX	04-73-87-37-64
SAINT GERMAIN LEMBRON (63340)		
BOUCHARD Yannick	21, route d'Issoire	04-73-96-40-11
BREUIL Sandrine	21, route d'Issoire	04-73-96-40-11
CAULE Maylis	21, route d'Issoire	04-73-96-40-11
JURIE François-Xavier	21, route d'Issoire	04-73-96-40-11
RAYNAUD Louis	21, route d'Issoire	04-73-96-40-11
SAINT NECTAIRE LE HAUT (63710)		
VACHERON Françoise	Ex Hôtel de France	04-73-88-50-45
SAINT REMY SUR DUROLLE (63550)		
LANCELLOTTI Josiane	7, avenue des Pins	04-73-94-37-67
SAINT-SAUVES D'Auvergne (63950)		
LEGRELE Yann	Place de l'Eglise	04-73-81-08-07
THIERS (63300)		
LEGOU Jean-Luc	13, rue Docteur Camille Joubert	04-73-80-04-20
VOLVIC (63530)		
Dr MOUILHAUD Michel	3 bis rue des écoles	04-73-33-55-31
MEDECINS SPECIALISTES		
MEDECINE DU TRAVAIL		
CLERMONT FERRAND (63000)		
Pr CHAMOUX Alain	CHU - 58, rue Montalembert	04-73-750-750
DEGLIN Erik	59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706	04-73-31-85-85
CANCEROLOGIE ET ONCOLOGIE MEDICALE		
CLERMONT FERRAND (63000)		
ACHARD Jean-Louis	Centre Jean Perrin - 58 rue Montalembert	04-73-27-80-80
DILLIES Anne Françoise	Centre Jean Perrin - 58 rue Montalembert	04-73-27-80-80
DURANDO Xavier	Centre Jean Perrin - 58, rue Montalembert	04-73-27-80-80
FABRE Joseph	Centre Jean Perrin - 58, rue Montalembert	04-73-27-80-80
LAPEYRE Michel	Centre Jean Perrin - 58, rue Montalembert	04-73-27-80-80
MAHAMMEDI Hakim	Centre Jean Perrin - 58, rue Montalembert	04-73-27-80-80
MOREAU Lionel	Centre République – 99 avenue de la république	04-73-42-39-00
MOURET REYNIER	Centre Jean Perrin - 58, rue Montalembert	04-73-27-80-80
CARDIOLOGIE		
BEAUMONT(63110)		
BES Alexis	Clinique La Chataigneraie – BP 125	04-73-40-80-88

CLERMONT FERRAND (63000)		
BES Alexis	Centre République – 99 avenue de la république	04-73-42-39-00
RAVEL Pierre	Centre République – 99 avenue de la république	04-73-42-39-00
CHIRURGIE DE LA MAIN		
BEAUMONT (63110)		
Jean-Marc CLAISE	Clinique de la Châtaigneraie	04-73-40-80-41
GASTRO ENTEROLOGUE		
THIERS(63300)		
CHAPERON Geneviève	Chemin du Fau	08-99-96-90-88
MALADIES de l' APPAREIL DIGESTIF		
BEAUMONT (63110)		
RANCE François-Alain	Clinique de la Chataigneraie	04-73-40-80-93
CLERMONT FERRAND (63000)		
NEPHROLOGIE		
CLERMONT FERRAND (63000)		
Pr DETEIX Patrice	CHU - 58, rue Montalembert	04-73-75-14-25
NEUROLOGIE		
CHAMALIERES (63400)		
LAUXEROIS Michel	12, avenue Marx Dormoy – 1 ^{er} étage	04-73-36-71-65
RIEU Laurent	12, avenue Marx Dormoy – 1 ^{er} étage	04-73-36-71-65
CLERMONT-FERRAND(63000)		
GABET Jean Yves	88 Boulevard Lafayette	04-73-84-79-49
OPHTALMOLOGIE		
CHAMALIERES (63400)		
CHERCHILLEZ-FILLET Myriam	18, avenue de Royat	04-73-19-12-17
CLERMONT FERRAND (63000)		
ALLARD Jean-Marie	2, avenue Julien	04-73-93-03-00
GALLON Jean-Claude	2, avenue Julien	04-73-93-03-00
PEYRODE Brigitte	2 boulevard Côte Blatin	04-73-91-00-00
TRONCHE Claude	2, avenue Julien	04-73-93-03-00
ORL		
CLERMONT-FERRAND (63000)		
COURTADON Jacques	3 avenue Julien	04-73-16-11-40
PNEUMOLOGIE		
BEAUMONT (63110)		
FRAYSSE Pierre	Clinique la Chataigneraie	04-73-40-84-92
CHAMALIERES (63400)		
LEGENDRE Marc	33 bis, boulevard Berthelot	04-73-19-66-20
CLERMONT FERRAND (63000)		
PERRIOT Jean	Dispensaire E. Roux - rue Vaucanson	04-73-14-50-80
REMION Laurence	28 boulevard Charles de Gaulle	04-73-93-17-63
RIOL Noël	28 boulevard Charles de Gaulle	04-73-93-17-63
ISSOIRE(63500)		
BOCAGE DERLICH Anne Sophie	Quai de la Couze	08-99-96-25-56
MOURAIRE Pierre	Résidence Moulin Charrier	04-73-55-07-29
THIERS (63300)		
BRIL Laurent	24, rue Docteur Camille Joubert	04-73-80-66-87
PSYCHIATRE		
CLERMONT FERRAND (63000)		
CHAZAL Jean Louis	35 rue Gonot	04-73-34-25-19
LEBRET Stéphane	33 rue Gabriel Péri	04-73-43-55-48
LESTURGEON L.Alexandre	33 rue Gabriel Péri	04-73-43-55-31
LLORCA P.Michel	CHU - 28, place Henri Dunant	04-73-75-21-25
MANGEON Jean-Philippe	58B, avenue Union Soviétique	04-73-14-79-99
PERRIER Christian	33 rue Gabriel Péri	04-73-43-55-31

PONCET Françoise	33 rue Gabriel Péri	04-73-43-55-48
VAURY Pascal	33 rue Gabriel Péri	04-73-43-55-25
DURTOL (63830)		
MARADEIX Bertrand	Clinique du Grand Pré - Les Chaves	04-73-60-79-70
VILLATTE Jean Marc	Clinique du Grand Pré - Les Chaves	04-73-60-79-71
RIOM (63200)		
CHIGNON Jean Michel	4 rue Danchet	04-73-63-19-68
RHUMATOLOGIE		
COURNON(63800)		
FRAYSSE Marie-Paule	16 place des dômes	04-73-69-47-17
ENVAL (63530)		
EPIFANIE Jean-Luc	Centre Etienne Clémentel	04-73-33-75-55
MEDECINE SOCIALE		
CLERMONT FERRAND (63000)		
PERREVE Anne	25 rue Etienne Diolet	04-73-34-97-20



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Autre

**signé par
Voir dans le document**

le 22 Septembre 2014

**63 - DRFIP
63 - Division Etudes et Stratégie**

Décision n °8-2014

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'Auvergne et du Puy de Dôme

Service des Ressources Humaines

Le Directeur Régional des Finances Publiques d'Auvergne et du Puy de Dôme

Décision n° 8-2014

- VU** l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptables publics et le décret n°2010-986 du 26 août 2010 relatif au statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances publiques,
- VU** l'arrêté du 7 mai 2014 portant affectation au 1^{er} octobre 2014 de Mme Denise DURILLON en qualité de comptable du SIE de CLERMONT-FERRAND NORD-OUEST,
- VU** les termes de la décision n°3-2014 du 12 juin 2014,

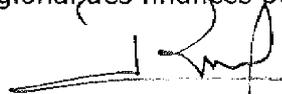
DECIDE

Article1 : de mettre fin à la gestion intérimaire du SIE de CLERMONT-FERRAND NORD-OUEST par Mme Denise DURILLON.

Article2 : La présente décision prend effet le 1^{er} Octobre 2014.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 septembre 2014

Le directeur régional des finances publiques



Jean-Noël BRIDAY

Administrateur général des finances publiques

COPIES

- Mme Denise DURILLON
- Monsieur BOYER
- Madame la responsable de la division Cadre de travail.
- Madame la responsable de la division Comptabilité.
- Monsieur le responsable de la division Professionnels-Contrôle
- Monsieur le responsable de la division Etudes et Stratégie



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Arrêté n °2014261-0038

signé par
Pour le préfet et par délégation, le Secrétaire Général, Thierry SUQUET.

le 18 Septembre 2014

63 - Préfecture
63 - DCTE
63 - Bureau des Affaires Juridiques et Contentieux

Commission départementale chargée d'établir
la liste d'aptitude aux fonctions de
commissaires enquêteurs



PREFET DE LA REGION D'Auvergne
PREFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ

PÔLE AFFAIRES JURIDIQUES, CONTENTIEUX ET
ENVIRONNEMENT

Portant constitution de la commission
départementale chargée d'établir la liste d'aptitude
aux fonctions de commissaire-enquêteur

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement ;

VU le code de l'expropriation ;

VU le décret n° 2006.672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

VU le décret n° 2011.1236 du 4 octobre 2011 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'environnement relatives à l'établissement des listes d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

VU l'arrêté du 31 octobre 2013 portant constitution de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

Article 1 - La commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur est constituée ainsi qu'il suit :

- M. le Préfet ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé ou son représentant,
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant,
- M. Jean-Claude FOURNIER,
représentant le Conseil Général du Puy-de-Dôme,

- M. Simon RODIER,
représentant les Maires du département du Puy-de-Dôme,
- M. Lionel FAVIER, Architecte,
- M. Marc SAUMUREAU, Président de la FRANE,
au titre des personnes qualifiées.
- M. Michel GUY, au titre de la personne inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur qui assiste avec voix consultative à la commission.

Article 2 – La commission est placée sous la présidence de M. Gilles HERMITTE, président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Article 3 – Les membres de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur, autres que les représentants des administrations publiques, sont désignés pour trois ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 4 – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°13/02151 du 31 octobre 2013 portant constitution de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire-enquêteur.

Article 5 – M. le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme et M. le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand sont chargés de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres, et qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Clermont-Ferrand, le 18 SEP. 2014

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Thierry SUQUET



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Arrêté n °2014262-0004

signé par
Pour le préfet et par délégation, le Secrétaire Général, Thierry SUQUET.

le 19 Septembre 2014

63 - Préfecture
63 - DCTE
63 - Bureau du Contrôle de la légalité

Arrêté du 19/09/2014 portant adhésion de la commune de BLANZAC (Haute- Loire) à l'EPF SMAF Auvergne



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

**DIRECTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

Affaire suivie par Pascale LHERM
Tél : 04.73.98.61.53
pascale.lherm@puy-de-dome.gouv.fr

ARRÊTÉ INTERDEPARTEMENTAL

PORTANT ADHESION DE COLLECTIVITES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF AUVERGNE

**LE PREFET DE LA REGION AUVERGNE,
PREFET DU PUY-DE-DOME
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**LE PREFET DE LA HAUTE-LOIRE,
Chevalier de l'ordre national de la Légion d'Honneur,**

VU le Code de l'Urbanisme, articles L 324-1 et suivants ;

VU la loi d'orientation pour la ville n° 91-662 du 13 juillet 1991 ;

VU le décret n° 92-1000 du 17 septembre 1992 relatif aux établissements publics fonciers ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 1992 constatant la transformation du syndicat mixte d'action foncière en établissement public foncier ;

VU les statuts de l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne ;

VU la délibération du 24 juin 2014 par laquelle l'assemblée générale accepte l'adhésion de la commune de Blanzac (Haute-Loire) ;

VU la délibération de la commune de Blanzac en date du 16 juin 2014 sollicitant son adhésion à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne ;

CONSIDERANT que dans le délai de quarante jours qui leur était imparti, les collectivités adhérentes à l'EPF/SMAF Auvergne n'ont formulé aucune opposition ;

SUR PROPOSITION des Secrétaires Généraux des Préfectures du PUY-DE-DOME et de la HAUTE-LOIRE ;

.../...

ARRESENT

Article 1 : Est autorisée l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne de la commune de Blanzac.

Article 2 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Puy-de-Dôme, M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Haute-Loire, M. le Président de l'Etablissement Public Foncier Smaf Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des Préfectures du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire.

Fait au Puy-en-Velay, le 12 septembre 2014

**Pour le Préfet de la Haute-Loire
et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

signé Clément ROUCHOUSE

Fait à Clermont-Ferrand, le 19 septembre 2014

**Pour le Préfet du Puy-de-Dôme
et par délégation,
Le Secrétaire Général,**

signé Thierry SUQUET

DELAIS ET VOIES DE RECOURS (art. R 421-1 à R 421-7 du code de Justice administrative) : Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Autre

**signé par
Voir dans le document**

le 24 Juillet 2014

**63 - Préfecture
63 - DCTE
63 - Bureau de l'Environnement**

Arrêté du 16 juillet 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit "Permis de Sancy", à la société Electerre de France SAS (Puy- de- Dôme).

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE**

Arrêté du 16 juillet 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit « Permis de Sancy », à la société Electerre de France SAS (Puy-de-Dôme)

NOR : DEVR1410084A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique en date du 16 juillet 2014, le permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit « Permis de Sancy », est accordé à la société Electerre de France SAS pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française. Pour cette période, l'engagement financier souscrit par la société est de 7 061 k€, les dépenses réalisées seront actualisées par application de la formule d'indexation figurant à l'article 44 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 modifié relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain.

Conformément à l'extrait de carte au 1/100 000 annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est délimité par les segments de droite joignant les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques exprimées en degrés sexagésimaux, méridien d'origine Greenwich, dans le système national de référence légal (RGF 93) :

SOMMET	LONGITUDE	LATITUDE
A	2° 40'59" E	45° 39'25" N
B	2° 53'38" E	45° 39'11" N
B'	2° 53'36" E	45° 39'20" N
C	2° 55'07" E	45° 32'55" N
D	3° 02'52" E	45° 29'47" N
E	3° 02'57" E	45° 26'53" N
F	2° 51'38" E	45° 26'57" N
G	2° 40'56" E	45° 33'28" N

B' à E : limite du permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température de Cézallier (société Fonroche Géothermie SAS).

La surface ainsi définie est de 412 km² environ.

Un extrait du présent arrêté sera affiché à la préfecture du Puy-de-Dôme. Cet extrait sera en outre inséré au recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet de cette préfecture et, aux frais du titulaire, publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le permis.

Nota. – Le texte complet de l'arrêté et la carte peuvent être consultés dans les locaux du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, direction de l'énergie (bureau exploration et production des hydrocarbures), Grande Arche, paroi Nord, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne, 7, rue Léo-Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1.



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Autre

**signé par
Voir dans le document**

le 24 Juillet 2014

**63 - Préfecture
63 - DCTE
63 - Bureau de l'Environnement**

Arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 16 juillet 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit "Permis de Cézallier", à la société Fonroche Géothermie SAS (Cantal, Haute Loire et Puy- de- Dôme).

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE**

Arrêté du 16 juillet 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit « Permis de Cézallier », à la société Fonroche Géothermie SAS (Cantal, Haute-Loire et Puy-de-Dôme)

NOR : DEVR1410085A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique en date du 16 juillet 2014, le permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température, dit « Permis de Cézallier », est accordé à la société Fonroche Géothermie SAS pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française. Pour cette période, l'engagement financier souscrit par la société est de 7,2 M€, les dépenses réalisées seront actualisées par application de la formule d'indexation figurant à l'article 44 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 modifié relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain.

Conformément à l'extrait de carte au 1/100 000 annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est délimité par les segments de droite joignant les sommets définis ci-après par leurs coordonnées géographiques exprimées en degrés sexagésimaux, méridien d'origine Greenwich, dans le système national de référence légal (RGF 93) :

SOMMET	LONGITUDE	LATITUDE
A	2° 53'35" E	45° 39'11" N
B	3° 08'25" E	45° 39'09" N
C	3° 08'26" E	45° 34'12" N
D	3° 19'59" E	45° 29'56" N
E	3° 18'23" E	45° 18'19" N
F	3° 15'45" E	45° 13'49" N
G	2° 56'37" E	45° 16'37" N
H	3° 02'55" E	45° 26'16" N
H'	3° 02'54" E	45° 26'53" N
I	3° 02'50" E	45° 29'47" N
J	2° 55'04" E	45° 32'55" N

H' à A : limite du permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température de Sancy (société Electerre de France SAS).

La surface ainsi définie est de 1 003 km² environ portant sur partie du territoire des départements du Cantal (103 km²), de Haute-Loire (190 km²) et du Puy-de-Dôme (710 km²).

Un extrait du présent arrêté sera affiché à la préfecture du Cantal, de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. Cet extrait sera en outre inséré au recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet de ces préfectures et, aux frais du titulaire, publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le permis.

Nota. – Le texte complet de l'arrêté et la carte peuvent être consultés dans les locaux du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, direction de l'énergie (bureau exploration et production des hydrocarbures), Grande Arche, paroi Nord, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne, 7, rue Léo-Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1.



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Autre

**signé par
Voir dans le document**

le 27 Août 2014

**63 - Préfecture
63 - DCTE
63 - Bureau de l'Environnement**

Arrêté du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 21 août 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température dit " Permis d'Allier Andelot", à la société Fonroche Géothermie SAS(Allier et Puy de Dôme).

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE**

Arrêté du 21 août 2014 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température dit « Permis d'Allier-Andelot » à la société Fonroche Géothermie SAS (Allier et Puy-de-Dôme)

NOR : DEVR1413917A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique en date du 21 août 2014, un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques à haute température dit « Permis d'Allier-Andelot » est accordé à la société Fonroche Géothermie SAS pour une durée de cinq ans à compter de la date de publication du présent arrêté au *Journal officiel* de la République française. Pour cette période, l'engagement financier souscrit par la société est de 9,87 M€, les dépenses réalisées seront actualisées par application de la formule d'indexation figurant à l'article 44 du décret n° 2006-648 du 2 juin 2006 modifié relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain.

Conformément à l'extrait de carte au 1/100 000 annexé au présent arrêté, le périmètre de ce permis est délimité par les segments de droites joignant les sommets définis ci-après :

SOMMETS	RGF 93 - MÉRIDIEN ORIGINE GREENWICH	
	Longitude	Latitude
A	3° 13' 14" E	46° 13' 58" N
B	3° 28' 55" E	46° 13' 50" N
C	3° 36' 28" E	45° 48' 34" N
D	3° 22' 02" E	45° 48' 42" N
E	3° 22' 15" E	45° 59' 44" N
F	3° 03' 47" E	45° 59' 53" N

La surface ainsi définie est de 1 036 kilomètres carrés environ.

Un extrait du présent arrêté sera affiché aux préfectures de l'Allier et du Puy-de-Dôme. Cet extrait sera en outre inséré au recueil des actes administratifs ainsi que sur le site internet des préfectures et, aux frais du titulaire, publié dans un journal national, régional ou local dont la diffusion s'étend à toute la zone couverte par le permis.

Nota. - Le texte complet de l'arrêté et la carte peuvent être consultés dans les locaux du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, direction de l'énergie (bureau exploration et production des hydrocarbures), Grande Arche, paroi Nord, 92055 La Défense Cedex, ainsi que dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Auvergne, 7, rue Léo-Lagrange, 63033 Clermont-Ferrand Cedex 1.



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Arrêté n °2014265-0013

signé par
Pour le préfet et par délégation, le Secrétaire Général, Thierry SUQUET.

le 22 Septembre 2014

63 - Préfecture
63 - DRHMI
63 - Bureau du Courrier

arrêté portant délégation de signature à Mr
Thierry SUQUET, secrétaire général de la
Préfecture du Puy- de- Dôme



PRÉFET DU PUY-DE-DÔME

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET
DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE

ARRÊTÉ

BUREAU DU COURRIER

Portant délégation de signature
à M. Thierry SUQUET,
secrétaire général de la Préfecture du Puy-
de-Dôme

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme,
Officier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 43 ;

VU le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme (hors classe) - M. Michel FUZEAU ;

VU le décret du 31 mai 2013 portant nomination du secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme - M. Thierry SUQUET ;

VU le décret du 7 mai 2014 portant nomination du directeur de cabinet du préfet de la région Auvergne, préfet du Puy-de-Dôme – M.Sébastien AUDEBERT ;

VU le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de la sous-préfète d'Issoire – Mme Christine BONNARD ;

VU le décret du 21 décembre 2012 portant nomination de la sous-préfète d'Ambert – Mme Corinne SIMON ;

VU le décret du 6 août 2013 portant nomination du sous-préfet de Thiers – M. Gilles TRAIMOND ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Délégation de signature est donnée à M. Thierry SUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, correspondances relevant des attributions de l'État dans le département du Puy de Dôme, à l'exception :

1°) des déclinatoires de compétences et arrêtés de conflit.

2°) de celles qui font l'objet d'une délégation au Chef d'un Service déconcentré d'une administration civile de l'État dans le Département.

Délégation de signature est également donnée à M. Thierry SUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme, à l'effet de signer toutes requêtes, déférés, mémoires, auprès des différentes juridictions.

ARTICLE 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry SUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture du Puy de Dôme, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Sébastien AUDEBERT, Directeur de Cabinet, ou en cas d'absence ou d'empêchement de M Sébastien AUDEBERT, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Gilles TRAIMOND, Sous-Préfet de THIERS et Sous-Préfet de RIOM par intérim, ou en cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles TRAIMOND, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Christine BONNARD, Sous-Préfète d'ISSOIRE ou en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BONNARD, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Corinne SIMON, Sous-Préfète d'AMBERT.

ARTICLE 3 – L'arrêté préfectoral n ° 2014164-0014 du 13 juin 2014 est abrogé .

ARTICLE 4 - Le Secrétaire Général de la préfecture du Puy-de-Dôme, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de l'État dans le département du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 SEP. 2014

Le Préfet
Michel TUZEAU



PREFECTURE PUY- DE- DOME

Arrêté n °2014265-0003

signé par
Pour le préfet et par délégation, la sous- préfète d'AMBERT Corinne SIMON.

le 22 Septembre 2014

63 - Sous- Préfecture d'Ambert
Collectivités locales

Arrêté mettant fin aux mandats des membres
de la commission syndicale de Lachamp,
commune du Monestier

SOUS-PRÉFECTURE D'AMBERT

Affaire suivie par Pascale FIORILLO
Tél : 04 73 82 58 76
pascale.fiorillo@puy-de-dome.gouv.fr

ARRÊTÉ N° SPA-

**mettant fin aux mandats des membres
de la commission syndicale de Lachamp**

Le Préfet de la région Auvergne,
Préfet du Puy-de-Dôme
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n°2013-428 du 27 mai 2013 modernisant le régime des sections de communes ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2411-3 à L2411-5 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014247-0008 du 4 septembre 2014 portant délégation de signature à Mme Corinne SIMON, Sous-Préfète d'Ambert ;

VU la délibération du conseil municipal du Monestier du 2 juin 2014 demandant le renouvellement de la commission syndicale de Lachamp ;

VU le relevé de propriété de la section de Lachamp ;

Considérant que la section de Lachamp dispose d'un revenu cadastral inférieur à 2 000 € et ne remplit donc pas les conditions requises pour être dotée d'une commission syndicale ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : En application de l'article L 2411-3 du code général des collectivités territoriales, il est mis fin aux mandats des membres de la commission de la section de Lachamp à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Puy-de-Dôme, affiché en mairie du Monestier et notifié au Président et à chacun des membres de la commission syndicale de Lachamp.

Une copie sera adressée, pour information, à M. le Trésorier d'Ambert.

.../...

.../...

ARTICLE 3 : Mme la Sous-Préfète d'Ambert et M. le maire du Monestier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ambert, le 22 septembre 2014

Pour le Préfet
et par délégation,
La Sous-Préfète d'Ambert,

SIGNÉ

Corinne SIMON

saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre de l'Intérieur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).